

Règlement du jeu-concours « Le SWEET Game »

Article 1 : Objet

Union des Grands Vins Liquoreux de Bordeaux dont le siège est situé 104 – 106 Rue Cazeaux Cazalet 33410 Cadillac organise un jeu-concours gratuit intitulé « Le Sweet Game ». La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des modalités et conditions d'exécution prévues au présent règlement. Le jeu-concours débute le 15/02/2016 à 10 heures et se termine le 14/12/2016 à 23 heures 59

Article 2 : Conditions d'accès au jeu

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des organismes organisateurs et de leur famille, et plus généralement à toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du dit jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu-concours permet de déterminer et de récompenser les participants ayant répondu correctement au jeu.

Pour accéder au jeu et jouer, il suffit de se rendre sur le site internet <http://www.sweetbordeaux.com>

Le jeu-concours se compose de 12 sessions indépendantes, la première commençant le 15 Février 2016. Chaque session de jeu a une durée entre 7 et 15 jours, le tirage au sort se faisant à chaque fin de période. Le gagnant sera contacté par email à la fin de chaque session. Ce jeu prendra fin à la fin des 12 sessions, le 14 Décembre 2016.

Planning des sessions de jeu :

- **SESSION 1** : Du 15/02/2016 à 10 heures au 26/02/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 2** : Du 14/03/2016 à 10 heures au 25/03/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 3** : Du 11/04/2016 à 10 heures au 22/04/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 4** : Du 02/05/2016 à 10 heures au 13/05/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 5** : Du 06/06/2016 à 10 heures au 17/06/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 6** : Du 27/06/2016 à 10 heures au 08/07/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 7** : Du 18/07/2016 à 10 heures au 27/07/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 8** : Du 05/09/2016 à 10 heures au 16/09/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 9** : Du 03/10/2016 à 10 heures au 14/10/2016 inclus à 23 heures 59

- **SESSION 10** : Du 24/10/2016 à 10 heures au 04/11/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 11** : Du 14/11/2016 à 10 heures au 25/11/2016 inclus à 23 heures 59
- **SESSION 12** : Du 05/12/2016 à 10 heures au 14/12/2016 inclus à 23 heures 59

Le participant doit répondre aux questions (entre 1 à 3 questions selon les sessions) et remplir le formulaire d'inscription. Il est obligatoire de le remplir entièrement et d'avoir la bonne réponse pour participer au tirage au sort. Le participant devra notamment saisir sa civilité, son nom, son prénom, son code postal, son numéro de téléphone (non obligatoire) et son adresse électronique valide.

L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant la période du jeu-concours, l'heure de la réception de l'enregistrement de son inscription, faisant foi. Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte. Une seule inscription par participant (personne physique) est enregistrée par session de jeu.

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation à ce jeu implique de la part du joueur l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute participation devra être loyale.

Article 4 : Disponibilité du Jeu-concours

Le site internet <http://www.sweetbordeaux.com> est accessible 24/24H, 7/7J, sauf interruption, programmée ou non pour les besoins de sa maintenance ou cas de force majeure.

Sweet Bordeaux mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer un accès normal au jeu-concours, mais ne sera tenue à aucune obligation de résultat et ne sera pas tenue pour responsable en cas de mauvais fonctionnement du site internet, de dysfonctionnement du site ou des serveurs.

Article 5 : Détermination du gagnant par session

Le gagnant :

Le tirage au sort s'effectue parmi les participants ayant bien répondu aux questions du quiz. Pour chaque session de jeu, un seul gagnant sera désigné.

Il y aura donc 12 gagnants tirés au sort sur toute la durée du jeu-concours.

Les dotations :

Pour chaque session, un seul gagnant, un seul lot : une caisse de 6 bouteilles de Sweet Bordeaux d'une valeur unitaire de 90€. Toute autre prestation est exclue. Il y aura 12 lots à remporter.

Les dates de tirage au sort :

- **SESSION 1** : Le 29/02/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.

- **SESSION 2** : Le 29/03/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 3** : Le 25/04/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 4** : Le 16/05/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 5** : Le 20/06/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 6** : Le 11/07/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 7** : Le 28/07/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 8** : Le 19/09/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 9** : Le 17/10/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 10** : Le 07/11/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 11** : Le 28/11/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.
- **SESSION 12** : Le 15/12/2016 au plus tard à 14h dans les locaux de Mediacrossing (27 avenue des Mondaults, 33270 Floirac), par un salarié de Mediacrossing.

Le jury se réserve le droit de contrôler la conformité des bulletins gagnants au regard notamment des conditions de validité définies au présent règlement de jeu et ce, avant toute attribution des lots.

Dans l'hypothèse où une participation ne satisferait pas aux conditions de validité définies aux présentes, elle sera de facto déclarée nulle et il sera alors procédé à une nouvelle désignation réunissant les critères de validité requis.

Les gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone.

Article 6 : Les dotations et la remise des lots

Si les circonstances l'exigent, Sweet Bordeaux se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

Sweet Bordeaux décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation du lot gagné.

Si les coordonnées sont incomplètes, ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot et celui-ci sera attribué à son suppléant.

Si le gagnant ne répond pas dans les 8 jours à l'E-mail ou à un appel téléphonique, il sera considéré qu'il renonce à son lot. Un nouveau tirage au sort désignera un nouveau gagnant et ainsi de suite jusqu'à ce que le lot soit attribué.

Article 7 : Consultation

Le règlement complet du jeu-concours sera accessible en ligne depuis la plateforme de jeu.

Article 8 : Informations nominatives concernant les participants

Les informations nominatives recueillies dans le cadre des jeux concours sont traitées conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004. Tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de radiation des données personnelles les concernant sur simple demande par courrier à l'adresse suivante :

Sweet Bordeaux
Union des Grands Vins Liquoreux de Bordeaux
104 – 106 Rue Cazeaux Cazalet
33410 Cadillac

Article 9: Force majeure

Sweet Bordeaux organisatrice se réserve le droit de proroger, de modifier ou annuler ce jeu, si les circonstances l'exigent. En toute hypothèse, la survenance d'un cas de force majeure autorisera Sweet Bordeaux à interrompre de façon temporaire ou définitive le déroulement du jeu. Sa responsabilité ne saurait à ce titre être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 10 : Loi applicable et litiges

Le présent règlement de jeu est soumis à la loi Française.
Tous litiges qui ne pourront être réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.

Article 11 : Adresse du jeu concours

Sweet Bordeaux
Union des Grands Vins Liquoreux de Bordeaux
104 – 106 Rue Cazeaux Cazalet
33410 Cadillac

Article 12 : Dépôt du règlement :

Le règlement complet sera déposé en l'étude de la SCP Sercan-Maury-Adam-Gouguet, Huissiers de justice associés
44 bd George V - 33001 BORDEAUX CEDEX

Le règlement du jeu-concours sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande par courrier adressé à :
Sweet Bordeaux
Union des Grands Vins Liquoreux de Bordeaux
104 – 106 Rue Cazeaux Cazalet
33410 Cadillac